

Éauze : présélection des Vins Côtes de Gascogne et Saint Mont pour le Concours général agricole de Paris

216 vins soumis à la présélection



Éauze : présélection des Vins Côtes de Gascogne et Saint Mont pour le Concours général agricole de Paris

Le 2 février 2024, le Syndicat et l'Interprofession des Vins Côtes de Gascogne et la Chambre d'Agriculture en charge des présélections au niveau local organisent les présélections à la Maison Gascogne Armagnac à Éauze.



Arrivée des jurés

Au total, 216 vins sont soumis aux 32 jurés :

184 vins IGP Côtes de Gascogne (88 blancs secs, 25 blancs moelleux,

16 blancs doux, 37 rosés et 18 rouges)

32 vins AOP Saint-Mont (10 blancs, 9 rosés et 13 rouges).



Alain Desprats briefe les jurés

Alain Desprats, directeur du Syndicat des Vins Côtes de Gascogne, nous explique que la présélection consiste à sélectionner les meilleures cuvées (taux de présélection de 50 %) qui concourront à la finale à Paris le samedi 24 février 2024 au Parc des expositions Porte de Versailles dans le cadre du Salon de l'agriculture.



Les jurés attendent les bouteilles

Bien entendu, les dégustations sont faites à l'aveugle et les vins restent anonymes jusqu'au 24 février, date du Salon de l'agriculture.

Chaque table de jurés compte, en principe 4 personnes. L'une d'entre elles est nommée modérateur.



Les bouteilles sont arrivées

Alain Desprats explique le déroulement des opérations aux jurés. Il leur demande de ne pas écrire de commentaire, sauf pour les vins non-sélectionnés. Si un vin est jugé simplement inférieur aux vins sélectionnés, il faut le mentionner sous cette forme.

